



Mémoire sur l'avenir de Postes Canada

Position de la MRC de Bécancour

Déposé au groupe de travail indépendant
nommé par le gouvernement fédéral

22 juin 2016

TABLE DES MATIÈRES

- 3 Introduction
- 4 Mise en contexte
- 5 Développement
 - > Les conséquences de la décision
 - > Les alternatives possibles
- 9 Recommandations

INTRODUCTION

Le 11 décembre 2013, Postes Canada a annoncé son plan d'action en cinq points. Ce projet, immédiatement appuyé par le gouvernement conservateur, prévoit une hausse drastique du prix du timbre de 59 % la suppression de 6 000 à 8 000 emplois, la fermeture de comptoirs et la fin de la livraison du courrier à domicile.

Les conséquences toucheront donc toute la population et bien que Postes Canada appartienne à tous et à toutes, cette décision a été prise sans réelle consultation des citoyens ni de leurs représentants.

Par cette décision et la manière dont elle a été prise, Postes Canada et le gouvernement conservateur manquent à leurs responsabilités. En effet, selon le Protocole du service postal canadien, « Le gouvernement du Canada s'engage à assurer la transparence dans la façon dont Postes Canada offre des services postaux de qualité à tous les Canadiens, particuliers et entreprises, dans les régions rurales et urbaines, de manière sécurisée et financièrement autonome. »

Postes Canada souhaite éliminer totalement la livraison du courrier à domicile dans tout le pays d'ici 5 ans. Si tout le monde subit les conséquences de cette décision, les aînés et les personnes à mobilité réduite et handicapées en seront les principales victimes.

Le nouveau gouvernement libéral a nommé un groupe de travail indépendant pour cerner les options quant à l'avenir du service postal public. Le gouvernement a déclaré que toutes les options seraient étudiées, sauf la privatisation.

Dans ce mémoire nous exposerons la décision de Postes Canada et en montrerons les conséquences sur la MRC de Bécancour en particulier. Nous finirons par des recommandations.

MISE EN CONTEXTE

MRC DE BÉCANCOUR

La MRC de Bécancour comprend douze municipalités et la Communauté des Abénakis de Wôlinak, regroupant au total plus de 20 000 citoyens. La MRC de Bécancour est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, dans la région Centre-du-Québec.

Ville centre de la MRC, la Ville de Bécancour comptait une population de 12 438 habitants au dernier recensement en 2011. Elle couvre une superficie de 447 km². Localisée au carrefour des principaux axes de communication routiers (autoroutes 20, 30, 40 et 55), ferroviaires et fluviaux.

Les 11 autres municipalités se répartissent la population qui varie de 350 à 1200 habitants pour chacune d'elles. La MRC, quant à elle, occupe une superficie totale de 1 133 km².

Position

La MRC de Bécancour recommande à Postes Canada de maintenir et recevoir à nouveau le courrier à domicile partout sur le territoire, ainsi que de conserver nos bureaux de poste ouverts. Un tel changement dans le portrait de nos municipalités aurait des répercussions économiques et sociales. Elles auraient un impact sur les personnes âgées, les personnes à mobilités réduites, ainsi que sur les commerçants.

La MRC de Bécancour accueille favorablement le groupe de travail qui recevra les mémoires et les commentaires du grand public. Cette initiative démontre une plus grande transparence sur les décisions que le gouvernement aura à prendre pour restructurer l'offre de service de Postes Canada.

La MRC de Bécancour est consciente que le gouvernement du Canada doit prendre le temps de réfléchir sur le fonctionnement de Postes Canada. Depuis plusieurs années, les habitudes ont grandement changé avec l'arrivée d'Internet. Toutefois, la MRC de Bécancour s'interroge à savoir si la fermeture et l'arrêt des services sont les bonnes orientations à prendre pour assurer les services de proximités des citoyens.

DÉVELOPPEMENT

Il y a désormais plus de deux ans, Postes Canada a annoncé son plan en cinq points qui prévoit notamment la fin de la livraison du courrier à domicile en milieu urbain et rural. De plus, Postes Canada prévoit fermer certains de ses bureaux.

a. Les pertes financières

Postes Canada explique que sa décision et son plan d'action en cinq étapes sont basés sur des soi-disant pertes financières relevées par le rapport financier. La société a présenté ce rapport comme une étude objective et fiable de sa situation financière passée, actuelle et future de Postes. Il faut savoir que la société d'État a enregistré des profits de 99 millions de dollars pour l'année 2015 et de 194 millions de dollars pour l'année 2014. Des profits de 44 millions de dollars viennent d'être annoncés pour le premier trimestre de 2016. (Soit le double de l'an passé pour le même trimestre).

b. La fin de l'utilisation du courrier

Le nombre de lettres a bel et bien diminué. Toutefois, on a assisté, ces dernières années, à une hausse importante des colis, à cause de l'augmentation des achats sur Internet. Il faut rappeler que les colis au Canada sont dans leur majorité livrés par Postes Canada. Il y a moins de volume de courrier mais plus de revenus. De plus, la période des fêtes de fin d'année permet à Postes Canada de devenir rentable.

c. Baisse des services : réduire l'offre de service

Postes Canada veut réduire les horaires de bureaux de poste ce qui engendrera que les citoyens auront moins accès au service postal de Postes Canada. Celle-ci envisage clairement dans certains cas la fermeture complète.

Selon le Protocole du service postal canadien, « Postes Canada livre les lettres, les colis et les publications cinq jours par semaine (sauf les jours fériés) à toutes les adresses canadiennes. » Avec la fin de la livraison du courrier à domicile cela ne sera plus vérifié.

Comme nous le savons, le commerce en ligne prend de plus en plus d'importance dans les habitudes des consommateurs. Si la décision de Postes Canada est de supprimer la livraison à domicile ou de fermer des bureaux de poste dans la région de la MRC de Bécancour cela entraînera pour les entreprises qui font du commerce en ligne de se diriger vers des compagnies privées dont celles-ci souhaitent prendre le relais et assurer la livraison du courrier contre un abonnement.

Postes Canada n'a donc pas besoin de mettre fin à la livraison du courrier à domicile pour redevenir rentable. Les chiffres le démontrent bien. De plus, si la livraison du courrier à domicile était si peu rentable, aucune entreprise privée ne souhaiterait s'en occuper. Or, des entreprises ont annoncé leur intention de prendre en charge la livraison à domicile du courrier.

Le principe même du secteur privé étant d'être lucratif, on peut en déduire que ce type d'opération est rentable.

Les conséquences de la décision

I. Les conséquences sociales

> Une exclusion toujours plus grande des personnes âgées

Si la fin de la livraison du courrier à domicile va avoir des conséquences sur tout le monde, ce sont les personnes les plus vulnérables qui vont être le plus grandement touchées. Les personnes âgées seront donc parmi les premières victimes de cette décision. Pour les personnes âgées, le postier a une importance particulière, notamment pour les aînés qui vivent de manière relativement isolée comme cela peut être régulièrement le cas. Le facteur constitue un lien social quotidien, il passe tous les jours et constitue un repère pour la personne âgée.

La fin de la livraison du courrier à domicile va obliger ces personnes à se déplacer pour aller chercher leur propre courrier. Il peut parfois être difficile pour ces personnes âgées de devoir sortir de chez eux pour récupérer leur courrier surtout en hiver quand le verglas, le froid et la neige forment un obstacle de plus à leur déplacement.

> Une exclusion toujours plus grande des personnes à mobilité réduite

Tant pour les personnes âgées que pour les personnes à mobilité réduite leur difficulté à se déplacer rend l'accès à la boîte communautaire très difficile, notamment en hiver avec les conditions météorologiques que l'on peut connaître. Certaines incapacités peuvent également rendre le déplacement jusqu'aux boîtes communautaires difficile voire dangereux. C'est notamment le cas pour des personnes ayant une vision et/ou une audition limitées, des problèmes de mémoire ou encore les problèmes psychologiques. La fin de la livraison du courrier à domicile ne posera pas seulement problème aux personnes handicapées mais aussi à toutes personnes souffrant de déficiences motrices.

> Cueillette du courrier

Si les personnes ne vont pas cueillir régulièrement leur courrier ça peut entraîner une surcharge dans le casier, des retard dans le renouvellement des adhésions aux programmes sociaux (carte soleil, permis de conduire, infractions, taxes scolaires, etc.). De plus, le déplacement via un véhicule à moteur entraîne une dépense personnelle aux contribuables et par le fait même, une augmentation des GES.

II. *Les conséquences économiques*

> Pour la municipalité

De nombreuses interrogations demeurent en suspens quant aux coûts qui seront assumés par Postes Canada et les municipalités. Qui réalisera les aménagements tels que des stationnements, de l'éclairage et des aménagements d'accessibilité. Qui verra à l'entretien des boîtes communautaires notamment le déneigement et le nettoyage des boîtes.

Les municipalités de la MRC de Bécancour ont déjà peine à maintenir un budget équilibré. Leur ajouter des dépenses supplémentaires engendrera des hausses au niveau des taxes municipales et ce, sachant que la capacité de payer des citoyens est très limitée.

La perte des emplois est un enjeu important pour les municipalités. Elle peut avoir des conséquences importantes sur le déménagement d'une famille.

> Les conséquences économiques pour les entreprises

Supprimer la livraison du courrier à domicile, aura des conséquences économiques importantes pour les entreprises notamment pour celles qui font le commerce en ligne. En effet, Internet a peut-être nuit à Postes Canada pour les envois papiers mais le développement du commerce en ligne a fait considérablement augmenter le nombre de colis envoyés.

Les alternatives possibles

> Investir dans l'envoi de colis qui est en hausse

Postes Canada met continuellement de l'avant la baisse du nombre d'envois de lettres afin de justifier sa décision de mettre fin à la livraison du courrier à domicile. S'il est vrai que le nombre de lettres envoyées a diminué, les colis sont à l'inverse en hausse. En effet, le développement des achats en ligne a fait considérablement augmenter le nombre de colis envoyés. Cette augmentation de l'envoi de colis est une opportunité pour Postes Canada qui se doit de la saisir. Postes Canada devrait miser sur le développement de ses services de colis au lieu de miser sur la baisse de ses services de lettres.

Postes Canada est déjà le plus gros livreur de colis au pays. Pendant le temps des fêtes en 2014 elle a même livré le dimanche afin d'assurer ses commandes. Prendre en compte l'évolution de la correspondance de la lettre vers le colis avec le magasinage en ligne fait partie du devoir d'adaptation de Postes Canada.

> Les moyens citoyens

Dès l'annonce de la suppression de la livraison du courrier à domicile par Postes Canada, les Canadiens ont vivement réagi. Ce service indispensable leur tient à cœur. Depuis un an, de nombreuses manifestations ont eu lieu, des lettres et des courriels nous ont été envoyés, ainsi qu'au Ministre des Transports et au PDG de Postes Canada.

Il est nécessaire de maintenir cette pression auprès du gouvernement et de Postes Canada. Les citoyens ont le droit de savoir et le droit de décider de l'avenir de leur service postal. Il faut exercer sa liberté d'expression pour ne pas être mis devant le fait accompli.

RECOMMANDATIONS

1) Conserver les bureaux de Postes Canada dans notre région

La MRC de Bécancour demande de conserver les bureaux de Postes Canada en milieu rural. Nos municipalités travaillent fort pour offrir des services de proximités aux citoyens afin d'éviter l'exode. Un bureau de poste dans une municipalité est considéré comme un service de proximité essentiel pour les personnes âgées qui n'ont pas de voiture et les personnes à mobilité réduite.

C'est plus de 20 000 habitants répartis dans 12 municipalités qui souffriront de la perte d'un tel service dans leur localité. La disparition du bureau de poste les obligera à effectuer plusieurs kilomètres pour récupérer un colis ou effectuer une transaction postale...Imaginez ceci en plein hiver.

La fermeture entrainera la perte d'attractivité pour les familles, les artisans et les commerçants. Les citoyens en zone rurale paient leurs impôts autant que les autres habitants du Canada, ils ont donc un droit légitime à conserver leur service public à proximité.

2) Maintenir ou recevoir à nouveau le courrier à domicile

L'installation de boîtes postales collectives forçant les citoyens à se déplacer pour récupérer leur courrier font l'objet de nombreux commentaires démontrant une insatisfaction et un mécontentement. Selon le conseil des maires de la MRC de Bécancour, Postes Canada devraient faire preuve d'ingéniosité et explorer de nouveaux créneaux pour la livraison à domicile. De plus, sachant que les achats en ligne vont bien et sont rentables pour Postes Canada, il y a une piste à explorer.

De plus, l'arrêt de la livraison du courrier à domicile aura un impact économique pour nos municipalités. Cette deuxième recommandation tient compte de la perte d'emploi de nos citoyens qui travaillent comme facteur. Pour une petite municipalité la perte de 1 ou 2 emplois peuvent avoir de grave conséquence, elle peut engendrer un déménagement, là où il y aura du travail pour cette personne et pour la famille.